

**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progrès-Justice

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)**

#### **RAPPORT N°2023-017/ALT/COMFIB**

**Dossier N°050: RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-011/PRES-TRANS DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°7181-BF ET DU DON N°E100-BF, SIGNE LE 30 JUIN 2022 A OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE/FINANCEMENT ADDITIONNEL (PUDTR)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Issaka TAPSOBA**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, les jeudis 20 juillet de 17 heures 00 minute à 18 heures 23 minutes et 27 juillet de 18 heures 04 minutes à 20 heures 00 minute, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-011/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du crédit n°7181-BF et du don n°E100-BF, signé le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet d'urgence de Développement territorial et de résilience/Financement additionnel (PUDTR).

Au préalable, la Commission a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi le samedi 15 juillet 2023 de 12 heures 10 minutes à 13 heures 20 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD) par le député Diédon Alain HIEN ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Abdoulaye SAWADOGO ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Y. F. Harold THIOMBIANO.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

En guise d'introduction, le Gouvernement a indiqué qu'au Burkina Faso, l'agriculture est caractérisée principalement par une agriculture de subsistance et de type pluvial (plus de 75% de la production résulte de la campagne humide). Elle est donc lourdement influencée par les effets des changements climatiques comme les cycles de sécheresse et les inondations. Ce système agricole est pratiqué par environ 1,3 millions d'exploitations familiales disposant d'une superficie moyenne de 3 à 6 hectares par exploitation.

Cependant, l'analyse de la vulnérabilité climatique au Burkina Faso montre que l'agriculture, l'élevage et le secteur eau, étroitement liés et représentant les plus durement touchés par les changements climatiques, sont les plus vulnérables. Les conséquences du changement climatique sur le secteur sont entre autres la baisse des rendements agricoles, la mortalité du cheptel survenant au rythme des chocs et la baisse des revenus.

En plus des changements climatiques, le contexte national est aussi marqué par la situation sécuritaire et sanitaire avec des conséquences sur l'accès à l'alimentation. En effet, la situation sur le plan sécuritaire s'est considérablement détériorée en raison d'une recrudescence des attaques violentes perpétrées par les terroristes et des groupes criminels dans les régions frontalières avec un déplacement massif de populations et des pertes en vies humaines.

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est aggravée du fait des effets combinés de la pandémie de la COVID-19 et des conflits dans certaines zones du pays. Selon les résultats du « Cadre harmonisé » (octobre à décembre 2021), plus de 1,65 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 à 5) soit 8% de la population totale, contre environ 480 000 en 2016, soit environ 3% de la population.

Cette situation commande de mettre en œuvre des actions stratégiques pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages les plus affectés par le phénomène. C'est pour ce faire que le 10 janvier 2022, le Gouvernement du Burkina Faso (GoBF) a demandé l'appui de la Banque mondiale pour aider à faire face à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Pour faciliter la mise en route de cet appui à travers un Projet, il a été décidé de le concevoir comme un financement additionnel (FA) au Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR). Le financement additionnel répond à la demande du Gouvernement de soutenir les populations touchées par la crise en situation d'insécurité alimentaire. En plus de répondre à l'exigence de déclenchement de la fenêtre d'intervention en cas de crise, le Gouvernement a exprimé le désir de fournir un soutien vital aux communautés et aux zones touchées par la crise de la sécurité alimentaire et de s'attaquer simultanément aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans ces communautés et zones. Le FA offre l'occasion d'intensifier les investissements pour atténuer les impacts de plus en plus graves du changement climatique et de s'attaquer à certains impacts des conflits liés à l'insécurité alimentaire. Il aidera également à assurer un accès immédiat à la nourriture, une production alimentaire soutenue et à préserver les systèmes alimentaires, ouvrant la voie à un rétablissement rapide et durable.

Le présent financement, dont la signature de l'accord est intervenue le 30 juin 2022, vise principalement à améliorer la sécurité alimentaire dans les régions les plus exposées aux crises alimentaires et humanitaires du fait des effets combinés des crises sécuritaires et sanitaires et des contraintes structurelles desdites localités.

## **1. Objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet**

### **1.1. Objectif Global**

L'objectif de développement du projet est « *d'améliorer l'accès inclusif des communautés, y compris les personnes déplacées, aux infrastructures essentielles, aux services sociaux essentiels et à l'alimentation* ».

## **1.2. Zones d'intervention du projet et bénéficiaires**

La zone d'intervention actuelle comprend les 20 communes (districts) prioritaires dans les zones touchées par les crises sécuritaire et alimentaire des régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est.

Les bénéficiaires sont les populations en situation d'insécurité alimentaire (y compris les personnes déplacées) de ces localités.

## **2. Description technique du projet**

### **2.1. Composantes du projet**

Le projet dont la date de clôture est prévue le 31 décembre 2025, sera exécuté par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sur une durée de 5 ans et comprendra cinq (05) composantes structurées ainsi qu'il suit :

#### **Composante 1 : amélioration de l'accès aux services sociaux de base**

Cette composante vise à mettre à la disposition des populations bénéficiaires, des services sociaux de base à travers la réalisation d'infrastructures et le renforcement de capacités. Aussi, la composante contribuera à la prévention et à la gestion des violences basées sur le genre (VBG) dans la zone cible.

#### **Composante 2 : amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine**

Elle vise à faciliter :

- la connectivité physique des communes par l'amélioration de la plateforme infrastructurelle ;
- la connectivité virtuelle par l'installation de la fibre optique ;
- le renforcement de la résilience urbaine à travers la réalisation de travaux à haute intensité de main d'œuvre, l'éclairage public, la construction d'espaces publics, etc.

### **Composante 3 : relance économique communautaire et autonomisation**

La composante vise à mettre à la disposition des populations des zones cibles, des infrastructures marchandes et productives et des actions de renforcement de capacités pour le développement d'activités génératrices de revenus.

### **Composante 4 : appui opérationnel**

Cette composante vise à accompagner l'engagement citoyen et le renforcement de la présence de l'État et à assurer la gestion du projet.

### **Composante 5 : intervention d'urgence conditionnelle**

Elle permettra d'améliorer la capacité de réaction du Gouvernement en cas d'urgence.

## **2.2. Résultats attendus**

La mise en œuvre du PUDTR contribuera à atteindre les résultats suivants :

- les effets de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont réduits ;
- le secteur de production agro-sylvo-pastoral est transformé ;
- les conditions de vie des ménages des populations y compris les déplacés internes des 20 communes prioritaires des zones d'intervention du projet sont améliorées ;
- les services socio-économiques de base, par la construction/réhabilitation d'infrastructures, sont améliorés ;
- les moyens de subsistances des populations y compris les Personnes déplacées internes à travers le petit commerce et aussi les petites et moyennes entreprises (PME), sont renforcés.

## **3. Coût du projet et caractéristiques du financement**

### **3.1. Coût du projet**

Le coût du financement additionnel du Projet est de cent vingt-trois millions (123 000 000) de dollars US soit environ soixante-treize milliards huit cents millions (73 800 000 000) de francs CFA. Il est financé par

l'Association internationale de développement (IDA) pour un financement additionnel au Projet d'Urgence de Développement territorial et de Résilience.

### 3.2. Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement sont les suivantes :

<b>Accord de Crédit N°7181-BF</b>	
Montant du crédit (1USD = 600 FCFA)	61,5 millions USD, équivalent à 58,3 millions EUR, soit environ 36,9 milliards de francs CFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date limite d'entrée en vigueur	27 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Commission de service	0,75% soit ¾ de 1% du montant retiré du crédit
Date de clôture	31 décembre 2025
<b>Accord de Don N°TF0B6352</b>	
Montant du Don (1 USD=600 FCFA)	123 millions USD soit environ 73,8 milliards de francs CFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date d'entrée en vigueur	27 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 décembre 2024

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

**Question n°1 :** Pourquoi les références du volet « don » au niveau du point *Caractéristiques de financement* sont différentes de celles contenues dans le libellé de l'ordonnance ?

Réponse : Une coquille s'est glissée dans le point 3.2 *caractéristiques du financement*. Les références exactes sont celles contenues dans le libellé de l'ordonnance à savoir : n°E100-BF.

**Question n°2 :** Le coût du financement additionnel est de 73,8 milliards de francs CFA. Pourtant, au niveau *des Caractéristiques de financement*, l'accord de financement est décomposé comme suit : Accords de crédit : 36,9 milliards de francs CFA, Accord de dons : 73,8 milliards de francs CFA. Quel est en définitive le montant réel de ce financement additionnel ?

Réponse : Le montant du financement additionnel est de 73,8 milliards de francs CFA réparti en 50% prêt et 50% don, soit 36,9 milliards de francs CFA chacun. Le montant inscrit dans le point 3.2 « *caractéristiques* » de financement est donc à corriger.

**Question n°3 :** Quelle signification revêt la notion « d'intervention d'urgence conditionnelle » au niveau de la composante 5 ?

Réponse : L'intervention d'urgence conditionnelle est un mécanisme mis en place par la Banque mondiale pour permettre d'utiliser les ressources d'un projet ou d'allouer des ressources supplémentaires à un projet pour faire face à

une situation d'urgence ou à une catastrophe sans avoir besoin de procéder à la restructuration du projet ou d'élaborer un nouveau projet qui prendrait des délais importants. Ce mécanisme découle de la politique opérationnelle et des procédures de la Banque OP/BP 8.00, il est systématiquement inscrit dans tous les projets de la Banque mondiale.

**Question n°4 : Quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement pour permettre aux bénéficiaires finaux de profiter réellement des retombées du projet ?**

**Réponse :** Les dispositions prises par le Gouvernement pour garantir que les bénéficiaires finaux profitent réellement des retombées du projet sont de trois ordres :

- (i) l'implication des bénéficiaires dans le choix des investissements. Ainsi, les sites des aménagements (bas-fonds, jardins et périmètres maraichers) ont été choisis par les communes en collaboration avec les populations et validés par les services techniques ;
- (ii) un mécanisme de gestion des plaintes, un cadre de gestion environnemental et social ainsi qu'un cadre de politique de réinstallation ont été mis en place pour permettre de recueillir les éventuelles plaintes et aussi pour s'assurer que les bénéficiaires soient d'accord pour les activités prévues ;
- (iii) un dispositif de suivi citoyen et d'enquête de satisfaction conduit par une ONG (Laboratoire Citoyenneté) est mis en place pour recueillir les appréciations des bénéficiaires sur les réalisations.

A titre d'illustration, le premier rapport de suivi citoyen produit sur les activités du projet a fait ressortir un taux de satisfaction global de plus de 90%. Cependant, dans la commune de Sanaba, le taux est ressorti à 13%. Les analyses faites ont permis de lier cette insatisfaction à la

mauvaise qualité de l'eau du forage réalisé, à la suspension des travaux de construction des salles de classes et au non démarrage des travaux d'aménagement des bas-fonds. Cette situation est liée aux contingences sécuritaires. Toutefois, le développement a pu être fait et a permis de régler le problème du forage.

**Question n°5 : Qu'est-ce qui justifie la commission d'engagement prévue dans les *caractéristiques du Don* ?**

Réponse : Dans les conditions générales de la Banque mondiale applicables aux accords de financement des Projets et programmes de développement (PPD), les commissions d'engagement sont prévues aussi bien pour les prêts que pour les dons.

Aussi, cette commission d'engagement est-elle instituée pour amener les bénéficiaires des financements de la Banque mondiale à décaisser les ressources du projet dans le délai imparti, faute de quoi la commission est due sur la portion du financement non décaissée engendrant des coûts supplémentaires pour leur budget.

**Question n°6 : Le début du projet remonte au 25 janvier 2023. Y a-t-il eu des tirages à la date du 20 juillet 2023 ? Sinon, le Gouvernement peut-il préciser à la Représentation nationale le montant des commissions d'engagement à la charge de l'Etat burkinabè ?**

Réponse : Les décaissements à la date du 20 juillet 2023 s'élèvent à trente milliards sept cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille (30 753 697 000) de francs CFA, répartis comme suit :

- IDA Don N° E100-BF : Dix-sept milliards deux cent soixante-cinq millions quatre cent vingt-et-un mille (17 265 421 000) francs CFA ;

- IDA Prêt N° 7181-BF : Treize milliards quatre cent quatre-vingt-huit millions deux cent soixante-seize mille (13 488 276 000) francs CFA.

Aussi, il est bon de préciser que depuis plus de 10 ans, le taux de la commission d'engagement pour les financements de la Banque mondiale est de 0% pour l'année fiscale. Cela qui indique que cette commission d'engagement n'est pas due par le Burkina Faso. Elle est indiquée dans l'accord de financement à titre indicatif au cas où le Conseil d'administration de la Banque mondiale venait à changer sa décision. Dans ce cas, il sera nécessaire de faire un avenant à l'accord de financement pour prendre en compte le changement et le taux de la commission d'engagement qui ne dépassera pas 0,5% (1/2 de 1%) du solde du financement non retiré.

**Question n°7 : Quels sont les Partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le financement du PUDTR et quels sont les acquis déjà obtenus par ce projet ?**

**Réponse :** A ce jour, le Projet est entièrement financé par le Gouvernement burkinabè et la Banque mondiale.

En termes de résultats, le point suivant peut être fait :

1. Réponse à la crise alimentaire :

- Vivres :
  - Commande de 70 000 tonnes avec le PAM dont 40 000 tonnes livrées. De ces 40 000 tonnes, 29 400 tonnes ont été mises à la disposition de 520 928 bénéficiaires et 10 600 tonnes pour la reconstitution du stock de sécurité dont 802 tonnes vendues à prix subventionné.
- Transferts monétaires non conditionnels de onze milliards (11 000 000 000) de francs CFA distribués à 494 771 personnes sur la période de juillet à septembre 2022 (période de soudure) ;

- Signature d'une convention avec le PAM pour renforcer les capacités des structures en charge de la réponse à la sécurité alimentaire (SP/CONASUR SONAGESS et SE/CNSA) d'une valeur de un milliard huit cent millions (1 800 000 000) de francs CFA.
2. Soutien à la production agricole :
- Campagne agricole 2022-2023
    - Semences améliorées : 13 000 tonnes ;
    - Engrais : 17 000 tonnes.
  - Campagne agricole 2023-2024 :
    - Semences améliorées : 756 863 kg ;
    - Engrais : 10 120 tonnes.
3. Aménagements structurants :
- Etude pour l'aménagement de 2 500 hectares de bas-fonds de type PAFR sur quatre-vingt-quinze (95) sites ;
  - Etudes pour la réalisation de 105 forages à gros débit pour l'aménagement de plus de 105 hectares de périmètres maraichers sur cent cinq (105) sites ;
  - Etude pour l'aménagement de quatre-vingt-cinq (85) hectares de périmètres maraichers sur deux sites.

**Question n°8 : Quelle est l'enveloppe globale du PUDTR avec ce financement additionnel ?**

**Réponse :** L'enveloppe globale du projet est de 283,8 milliards de FCFA (473 millions de dollars US) qui se répartissent comme suit :

- financement initial : 210 milliards de francs CFA (350 millions de dollars US) ;
- financement additionnel : 73,8 milliards de francs CFA (123 millions de dollars US).

**Question n°9 : Pourquoi la région du Centre-Est n'est-elle pas prise en compte dans le financement du PUDTR, alors qu'elle fait partie des zones à forts défis sécuritaires ?**

**Réponse** : Dans la conception initiale du projet, la réponse à la crise alimentaire devrait se concentrer sur quelques localités. Cependant, suivant le principe du cadre harmonisé qui est une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs, la zone d'intervention du projet a été étendue de fait à l'ensemble du territoire national.

S'agissant de la région du Centre-Est spécifiquement, les interventions ont été réalisées ou sont en cours :

1. Sécurité alimentaire

- Vivres : mise à disposition de 557 tonnes au profit de 16 124 bénéficiaires ;
- Transferts monétaires non conditionnels pour la période de soudure : 157,35 millions de francs CFA distribués à 7 493 personnes à raison de 7000 francs CFA/mois et par adulte sur la période de juillet à septembre 2023.

2. Campagne agricole 2022-2023 :

- Semences améliorées : 79 009 kg ;
- Engrais : 2 000 tonnes (1 300 t de NPK et 700 t d'Urée).

3. Campagne agricole 2023-2024 :

- Semences améliorées : 49 620 kg ;
- Engrais : 826 tonnes d'engrais (651 t NPK et 175 t urée).

4. Aménagements structurants :

- Etude pour l'aménagement de 875 hectares de basfonds de type PAFR sur treize sites ;

- Etudes pour la réalisation de quatre forages à gros débit pour l'aménagement de plus de quatre hectares de périmètres maraichers sur quatre sites.

**Question n°10 : Le présent projet est piloté par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective. Quelle est la place réservée au Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité dans la mise en œuvre dudit projet dans la mesure où c'est ce Ministère qui exerce la tutelle administrative des communes ?**

Réponse : Pour ce qui est du financement additionnel, il faut indiquer qu'il est dédié à la réponse à la crise alimentaire et au renforcement des capacités de résilience du secteur agricole qui relèvent du domaine de compétence du Ministère en charge de l'agriculture. A ce titre, c'est ce dernier qui a identifié les besoins et préparé le financement avec le Partenaire technique et financier. Le rattachement du financement au PUDTR qui relève du Ministère en charge de l'économie procède du souci de faire bénéficier à ce financement des mécanismes de flexibilité dont est doté le PUDTR.

Toutefois, la stratégie de mise en œuvre du PUDTR implique tous les départements ministériels dont relèvent les domaines d'intervention du projet. Pour ce faire, le dispositif institutionnel mis en place comprend un comité technique qui regroupe l'ensemble des départements ministériels. Ce comité est chargé de valider les actions programmées et de faire le suivi de leur mise en œuvre. En outre, le choix de ces actions est piloté au niveau local par les collectivités territoriales.

**Question n°11 : Quelle différence existe-t-il entre une commission d'engagement et une commission de service ?**

Réponse : La commission d'engagement s'applique sur le solde non encore décaissé du financement (don et prêt) pour les financements de la Banque mondiale alors que la commission de service s'applique sur le solde retiré (décaissé) du prêt. La commission de service vise à prendre en charge les frais dus par les différents tirages du prêt et la commission d'engagement vise à supporter les frais dus pour rendre disponibles les ressources immobilisées et non décaissées au niveau de la Banque mondiale.

**Question n°12 : Quelles actions concrètes le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre pour prévenir et gérer les violences basées sur le genre (VBG) dans les zones ciblées par ce projet ?**

Réponse : Le projet est doté d'un plan d'actions de lutte contre les VBG et dispose d'un expert en la matière chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions.

Les actions projetées portent à la fois sur la prévention et la gestion.

Au titre de la prévention on peut retenir: (i) la signature des codes de bonne conduite par l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du projet (le personnel, les entreprises et leurs employés), (ii) la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes de VBG, (iii) la sensibilisation de l'ensemble des acteurs sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (EAS/HS), les portes d'entrée au mécanisme de gestion des plaintes et les prestations fournies par le projet aux survivants-es de VBG, (iv) la formation du personnel et l'équipement des structures prestataires de services sur

les questions de VBG (structures de santé, du genre et de la famille, etc.) ;

Au titre de la gestion des cas de VBG : une prise en charge holistique est apportée aux survivants de VBG aux plans sanitaires, psychosociales, sécuritaires, juridiques et judiciaires selon leurs besoins et leur volonté. Ils bénéficient aussi d'un accompagnement pour une réinsertion socioéconomique.

Pour mettre en œuvre les différentes actions, le projet a recruté deux ONG : OCADES et Plan Burkina. La première (OCADES) s'occupe de la sensibilisation et la gestion des cas de VBG liés directement à la mise en œuvre du projet et la seconde (Plan Burkina) prend en charge la sensibilisation des communautés sur les VBG en général et accompagne les victimes de VBG pour la prise en charge.

A ce jour, six (06) cas de VBG ont été enregistrés dont un en lien direct avec le projet. Chaque cas a été traité suivant le protocole établi.

### **III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE**

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

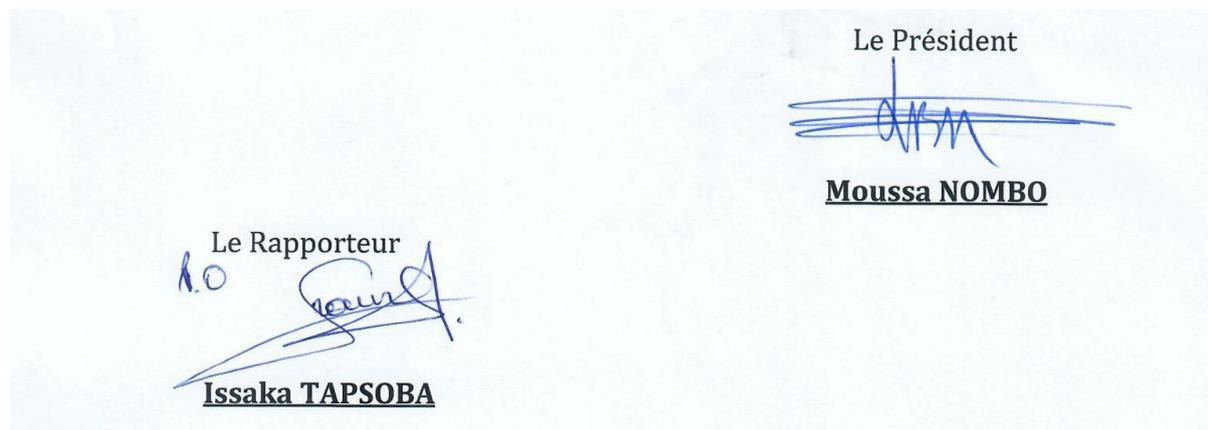
#### **IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION**

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que la ratification de l'ordonnance du présent projet de loi permettra de soutenir les efforts du Gouvernement dans les domaines suivants :

- l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral ;
- l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural ;
- l'amélioration des services socio-économiques de base par la construction/réhabilitation d'infrastructures ;
- le renforcement des moyens de subsistances des populations y compris les personnes déplacées internes à travers le petit commerce et les petites et moyennes entreprises.

Par conséquent, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023



Le Président

Moussa NOMBO

Le Rapporteur

Issaka TAPSOBA

## **ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

### **SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU SAMEDI 15 JUILLET 2023**

#### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyllé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
15.	KONE Diakalia	Membre
16.	DIALLO Daouda	Membre

## **SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU JEUDI 20 JUILLET 2023**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	FOFANA Haoua	Membre
10.	TRAORE Sephora Anita Soumaï	Membre
11.	DIALLO Daouda	Membre
12.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
<b>Député des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	SAWADOGO Abdoulaye	CGSASH
2.	HIEN Diédon Alain	CDD

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BAKO/TRAORE Fatoumata	MD/MEFP
2.	BAKAYOGO/ZOUNGO Aminata	Chef de Cabinet
3.	SAWADOGO Sayouba	Directeur de Cabinet
4.	OUEDRAOGO Amidou	Directeur de la Coopération multilatérale
5.	Bassolé Martial Wilfried	Coordonnateur du PUDTR
6.	SOME/OUEDRAOGO W. Rachel	RSE PUDTR
7.	SIRI Youssouf	Chef de service DGCOOP
8.	TANKOANO B. Sylvestre	Représentant DGDI
9.	SEOGO Hamado	Chef de service DGTCP
10.	ILBOUDO Emile	MJDHRI
11.	TAMINY Clément Toumé	MJDHRI

## **SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU JEUDI 27 JUILLET 2023**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	LY Hama	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	FOFANA Haoua	Membre
10.	TRAORE Sephora Anita Soumaï	Membre
11.	DIALLO Daouda	Membre
12.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
13.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	SAWADOGO Abdoulaye	CGSASH

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NASSOURI Daaga	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BAKO/TRAORE Fatoumata	MD/MEFP
2.	BAKAYOGO/ZOUNGO Aminata	Chef de Cabinet
3.	SAWADOGO Sayouba	Directeur de Cabinet
4.	OUEDRAOGO Amidou	Directeur de la coopération multilatérale
5.	SOME/OUEDRAOGO W. Rachel Olga	RSE/PUDTR
6.	TANKOANO B. Sylvestre	Représentant DGDI
7.	BASSOLE Martial Wilfried	Coordonnateur PUDTR
8.	SIRI Youssouf	DG-COPP/MEFP
9.	BAGORO Alexis	PADEL/RES.
10.	ILBOUDO Emile	MJDHRI
11.	TAMINY Clément Toumé	MJDHRI

## **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5.	OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur parlementaire
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
7.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
<b>PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT</b>		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT